LE BIEN-ÊTRE ANIMAL
DE LA SCIENCE AU DROIT

COLLOQUE INTERNATIONAL
10-11 DÉCEMBRE 2015
UNESCO

LFDA
LA FONDATION DROIT ANIMAL ÉTHIQUE & SCIENCES

UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO

ORGANISATEUR

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences est un groupe pluridisciplinaire de réflexion et d'études visant à transposer dans le droit les connaissances et les avancées scientifiques concernant le bien-être animal et la préservation des espèces, en tenant compte des évolutions éthiques de la société.

Créée en 1977, reconnue d'utilité publique en 1985, lauréate de l'Institut de France en 1986, la LFDA est devenue Fondation reconnue d'utilité publique en 1999. Ses statuts actuels ont été approuvés par arrêté en 2010.

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences est totalement indépendante. Ses ressources proviennent exclusivement de la générosité des particuliers.

Pour nous contacter

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)
39, rue Claude Bernard, 75005, Paris

+33 (0) 1 47 07 98 99
contact@fondation-droit-animal.org
www.fondation-droit-animal.org

Sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO

La Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) est l'interface entre la France et l'UNESCO. La CNFU a pour missions de contribuer au renforcement de l'influence française, intellectuelle et programmatique à l'UNESCO et de promouvoir le rôle de l'UNESCO et de ses valeurs auprès de la société française. Elle mobilise la société civile, les organisations non gouvernementales, les réseaux d'experts et rassemble les scientifiques, les chercheurs, les intellectuels en soutien de projets et des programmes de l'UNESCO.

La CNFU a été réorganisée en 2014 et sa gouvernance a été simplifiée, ses activités sont très diverses. Elle anime le réseau des 33 chaires UNESCO, gère celui des 180 écoles associées. Elle organise des conférences internationales, apporte son expertise aux travaux de l'UNESCO et en particulier aux grandes Conventions sur le patrimoine.

Pour nous contacter

Commission national française pour l'UNESCO (CNFU)
7 place Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France

+33 (0)1 45 68 10 00
www.unesco.org

SOMMAIRE

« LE BIEN-ÊTRE ANIMAL, DE LA SCIENCE AU DROIT »
UN COLLOQUE INTERNATIONAL ATTENDU 5

SESSION I – QU'EST-CE QUE LE BIEN-ÊTRE ANIMAL ? – RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS 6

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL : UN BREF HISTORIQUE 7

COMMENT ACCÉDER À LA SENSIBILITÉ DES ANIMAUX ? LES LIENS INTIMES
ENTRE ÉMOTIONS ET COGNITION 8

L'ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX EN FERME 9

LE POIDS DES MOTS/MAUX : DIFFÉRENCES SÉMANTIQUE ET TRADUCTOLOGIQUE
ENTRE BIEN-ÊTRE ET BIENTRAITANCE ANIMALE 10

À QUELS ANIMAUX LE BIEN-ÊTRE S'APPLIQUE-T-IL DANS LE DROIT ET POURQUOI ? 11

SESSION II – PRISE EN COMPTE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL PAR LA LÉGISLATION
DANS LE MONDE : GLOBALISATION ET DISPARITÉS - RÉSUME DES COMMUNICATIONS 12

LA LÉGISLATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL :
ÉTAT D'AVANCEMENT, APPLICATION ET STRATÉGIES POUR L'AVENIR 13

NORMES JURIDIQUES ET BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LES PAYS D'EUROPE 14

POURQUOI LES MESURES DE PROTECTION ANIMALE « N'ACCROCHENT » PAS TOUJOURS
AUX ÉTATS-UNIS ET COMMENT Y REMÉDIER ? 15

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN AMÉRIQUE CENTRALE ET EN AMÉRIQUE DU SUD :
OÙ EN SOMMES-NOUS ? 16

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN AFRIQUE : LE POIDS DES TRADITIONS CULTURELLES,
LES DÉFIS ET LES PERSPECTIVES 17

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ASIE : FORCES ET FAIBLESSES SPÉCIFIQUES,
TENDANCES FUTURES ET OBJECTIFS 18

SESSION III – LE BIEN-ÊTRE ANIMAL FACE AUX FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS – RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS 19

COÛTS ET BÉNÉFICES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL 20

L'INCIDENCE DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL 21

À QUELS ASPECTS DE LA VIE DES ANIMAUX FAIT-ON ALLUSION LORSQUE L'ON PARLE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL ? LE RÔLE DU MARKETING, DES MÉDIAS ET DES SPÉCIALISTES DANS LA PROPOSITION D'IDÉES POUR OFFRIR AUX ANIMAUX UNE *BELLE VIE* 22

TAILLE DES ÉLEVAGES ET BIEN-ÊTRE ANIMAL 23

INITIATIVES ÉMANANT DU MONDE DE L'ÉLEVAGE 24

L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR COMPLÉMENTE LA LÉGISLATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL 25

SESSION IV – OBJECTIFS POUR L'AVENIR : TROUVER DES ALTERNATIVES, PALLIER LES MANQUES – RÉSUMÉ DES COMMUNICATION 26

PRATIQUES DOULOUREUSES ET AUTRES ATTEINTES AU BIEN-ÊTRE JURIDIQUEMENT ACCEPTÉES 27

IMPORTANCE DU MILIEU DE VIE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX MAINTENUS EN CAPTIVITÉ : COMPORTEMENT ET ENRICHISSEMENT 28

STRATÉGIE NATIONALE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL 29

ANNUAIRE ALPHABÉTIQUE DES CONFÉRENCIERS 30

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL, DE LA SCIENCE AU DROIT UN COLLOQUE INTERNATIONAL ATTENDU

Louis SCHWEITZER, président de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA).

Voici trois ans, la Fondation Animal, Éthique et Sciences a organisé un colloque scientifique et juridique de haut niveau dont le thème était « La souffrance animale, de la science au droit ». Nous pouvions constater, au terme des conférences et des débats, qu'un lien existait entre le progrès de la science et celui du droit, le progrès de la science appelant et suscitant les progrès du droit, en France, en Europe et dans le monde. Depuis, les faits ont confirmé ce constat.

Nous avions annoncé que le prochain colloque porterait sur le bien-être animal en reprenant la même approche qui associe progrès de la science et progrès du droit.

Depuis trois ans, la science a progressé à un rythme soutenu, le droit à un rythme plus incertain mais le fait le plus important est, dans les pays occidentaux, la montée de l'exigence du bien-être des animaux par l'opinion publique.

Les autorités publiques, les grandes entreprises, sont obligées de prendre en compte cette exigence. Ainsi le comité scientifique consultatif du ministère allemand de l'Agriculture observe que la société n'accepte et n'acceptera plus que les pratiques actuelles d'élevage perdurent et le ministère français de l'Agriculture publie une stratégie pour le bien-être animal. Dans le même sens, de grandes entreprises de l'alimentation et de la restauration exigent que leurs fournisseurs mettent en œuvre des règles plus respectueuses de la sensibilité animale. Encore faut-il savoir évaluer le bien-être animal qui ne peut être réduit à l'absence de souffrance ou résulter d'une simple « bien traitance ».

Le bien-être animal est un champ de recherche riche, en évolution rapide ; la meilleure façon de l'améliorer, qui met en jeu les connaissances, les normes, lois et règlements, la capacité et la volonté de mettre en place des contrôles efficaces, l'information du public, est un sujet qu'aucun acteur public ou professionnel ne peut négliger.

Le colloque de la LFDA sera un lieu unique d'échange de savoir et d'expériences. Je suis convaincu qu'il conduira à de nouveaux progrès de la science et du droit.

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

08:00 *Accueil des participants*

09:30 **Allocution de bienvenue**
Pr Jean-Claude NOUËT (vice-président, président d'honneur de la LFDA, France)

09:40 **Introduction**
Dr Sophie HILD (coordinatrice générale du colloque, directrice de la LFDA, France)

SESSION I
09:50 – 12:30
QU'EST-CE QUE LE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

09:50 **Le bien-être animal : un bref historique**
Pr Ian DUNCAN (université de Guelph, Canada)

10:10 **Comment accéder à la sensibilité des animaux ?**
Les liens intimes entre émotions et cognition
Dr Alain BOISSY (INRA Clermont-Ferrand, France)

10:30 *Pause & Point presse*

11:00 **L'évaluation du bien-être des animaux en ferme**
Dr Isabelle VEISSIER & Dr Raphaëlle BOTREAU (INRA Clermont-Ferrand, France)

11:20 **Le poids des mots/maux : différences sémantique et traductologique entre bien-être et bientraitance animale**
Astrid GUILLAUME & Sonja WANDELT (université Paris-Sorbonne, France)

11:40 **À quels animaux le bien-être s'applique-t-il dans le droit et pourquoi ?**
Thierry AUFFRET VAN DER KEMP (zoologiste marin, France)

12:00 *Questions/Réponses*

12:30 *Déjeuner*

SESSION I – 10 DÉCEMBRE, 09:50

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL : UN BREF HISTORIQUE

Pr Ian DUNCAN, professeur émérite en bien-être animal, département des biosciences animales, université de Guelph, Canada.

Les philosophes, depuis Aristote au IVe siècle av. J.C. jusqu'à Descartes, Hobbes et Kant aux XVIIe et XVIIIe siècles, en passant par Thomas d'Aquin au Moyen Âge, soutiennent fermement que l'être humain possède un caractère particulier qui le différencie de tous les autres animaux, faisant des êtres humains des individus dotés d'une préoccupation morale directe. Ce caractère particulier est la rationalité. Cette déclaration implique que les animaux n'ont pas de valeur morale et que les êtres humains peuvent en disposer comme bon leur semble. Des changements sont apparus à l'Âge des Lumières, lorsque Hume remet en question ce point de vue. Pour lui, il est évident que les mammifères, pour le moins, possèdent une certaine rationalité et méritent une considération morale. Par la suite, Bentham déclare que la question essentielle ne porte pas sur la rationalité, mais sur la capacité de l'animal à souffrir ou non. La première approche scientifique du bien-être animal apparait au milieu du XIXe siècle lorsque Youatt, un vétérinaire anglais, publie sur les sens, les émotions, la conscience, l'attention et la mémoire des animaux. Il critique bon nombre de façons dont les animaux sont traités. Trente ans plus tard, dans *La filiation de l'homme* et *L'Expression des émotions chez l'homme et les animaux*, Darwin décrit l'expression des émotions chez diverses espèces, mais s'exprime peu au sujet de l'expérience subjective consistant à ressentir des émotions. Ce soin a été laissé à son ami et successeur, Romanes, qui décrit la nature subjective du plaisir et de la douleur de façon très claire dans son livre *Mental Evolution in Animals*, publié en 1884.

Par conséquent, à la fin du XIXe siècle, le terrain est fertile pour le développement d'une science du bien-être animal. Cependant, suite à la montée du comportementalisme qui insiste sur le fait que des sensations subjectives ne peuvent être étudiées scientifiquement, la science du bien-être animal ne se développe que 80 ans plus tard. Durant la seconde moitié du XXe siècle, les écrits de Ruth Harrison et Astrid Lindgren, critiquant les pratiques de la production animale intensive, ont provoqué une prise de conscience de l'opinion publique contraignant ainsi la recherche scientifique à étudier les problèmes liés au bien-être animal. Des débats ont tout d'abord eu lieu pour savoir si le bien-être se base sur le fonctionnement biologique ou sur l'expérience subjective des animaux considérés, mais ces différends sont maintenant largement résolus.

Mots-clés

- **Expérience subjective**
- **Fonctionnement biologique**
- **Souffrance**

COMMENT ACCÉDER À LA SENSIBILITÉ DES ANIMAUX ? LES LIENS INTIMES ENTRE ÉMOTIONS ET COGNITION

Dr Alain BOISSY, éthologiste, directeur de recherche, INRA UMR1213 Herbivores, INRA Clermont-Ferrand-Theix, France.

La question de la sensibilité des animaux est au cœur des préoccupations sociétales en raison de l'évolution des questions morales et de l'utilisation des animaux à des fins d'expérimentation et de production. Les animaux ont désormais le statut d'êtres vivants doués de sensibilité et plusieurs directives structurent la protection animale en Europe. Néanmoins, l'accès aux expériences affectives des animaux reste délicat du fait entre autres de l'absence de langage verbal. Nous nous emploierons ici à montrer qu'une approche scientifique de la subjectivité animale est possible. Sur la base de nos travaux sur les ovins, nous décortiquerons les liens intimes entre émotions et cognition.

Nous verrons tout d'abord que les processus cognitifs que l'animal utilise pour évaluer la situation à laquelle il est confronté, sont semblables à ceux qui induisent les émotions chez l'homme. Ainsi les moutons sont sensibles à la nouveauté et à la valence agréable ou non de la situation déclenchante. Ils sont sensibles à la manière dont la situation répond ou non à leurs attentes et à la possibilité qu'ils ont de prévoir voire d'agir sur la situation. La prise en compte des capacités d'évaluation de l'animal, combinée à l'étude de ses réactions comportementales et physiologiques, permet alors d'explorer la richesse de son répertoire émotionnel.

Nous montrerons par la suite comment une émotion peut momentanément biaiser la manière dont l'animal évalue son environnement, et donc modifier sa sensibilité émotionnelle. Après avoir été entraînés à approcher ou éviter un seau d'aliment selon son emplacement dans un parc, des moutons sont exposés au seau placé cette fois-ci entre la zone à éviter et celle à approcher ; si un événement effrayant précède leur entrée dans le parc, les moutons s'approchent plus difficilement du seau placé dans la zone intermédiaire.

Nous verrons enfin comment l'accumulation d'émotions biaise durablement les processus d'évaluation. Des moutons ayant subi une expérience négative prolongée dans le jeune âge (i.e. stress pré- ou post-natal) interprètent systématiquement de manière négative les situations ambigües telles que le seau en position intermédiaire. La persistance d'un tel biais cognitif permet de comprendre comment un état affectif plus ou moins durable se met en place même si la situation déclenchante a disparu. Il est donc possible d'accéder à la sensibilité des animaux à partir d'une approche comportementale combinée à la psychologie cognitive. La poursuite de l'étude des liens entre émotions et cognition offre des perspectives nouvelles pour définir des conduites d'élevage voire des thérapies comportementales innovantes qui permettent non seulement de minimiser les expériences stressantes mais surtout d'induire des émotions positives garant d'un état de bien-être des animaux.

Ce travail a été soutenu par le réseau AgriBEA, l'INRA et l'ANR (projet EmoFarm ANR- 09-BLAN-0339-01 et projet PsySheep ANR-11-PDOC-01601).

Mots-clés

- **Biais cognitif**
- **Bien-être animal**
- **Émotions**
- **Évaluation**

SESSION I – 10 DÉCEMBRE, 11:00

L'ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX EN FERME

Dr Isabelle VEISSIER, vétérinaire, directrice de l'UMR1213 Herbivores, INRA UMR1213 Herbivores, INRA Clermont-Ferrand-Theix, université de Clermont-Ferrand, France.

Dr Raphaëlle BOTREAU, INRA UMR1213 Herbivores, INRA Clermont-Ferrand-Theix, université de Clermont-Ferrand, VetAgroSup, France.

Il est maintenant largement admis que le bien-être animal est un concept complexe. Il peut être affecté par de nombreux facteurs et il englobe à la fois la santé physique et mentale. Dans le projet Welfare Quality®, nous avons établi quatre principes qui sont essentiels pour préserver et améliorer le niveau de bien-être des animaux : un bon logement, une bonne alimentation, une bonne santé et un comportement approprié. Ces principes constituent un point de départ pour construire un système d'évaluation du bien-être des animaux. Ces principes sont déclinés en 12 critères :

1. L'absence de faim prolongée,
2. L'absence de soif prolongée,
3. Le confort du repos,
4. Le confort thermique,
5. La liberté de mouvement,
6. L'absence de blessures physiques,
7. L'absence de maladies,
8. L'absence de douleur liée à des interventions d'élevage,
9. L'expression des comportements sociaux,
10. L'expression des autres comportements,
11. La bonne relation homme-animal,
12. L'absence d'émotions négatives et la présence d'émotions positives.

Le bien-être d'un animal dépend de la façon dont il perçoit la situation dans laquelle il vit. Le système d'évaluation Welfare Quality® donne une importance accrue aux mesures prises sur les animaux pour vérifier que les 12 critères sont atteints (par exemple, état physique, blessures, peur). Welfare Quality® propose également un système de notation des élevages en 4 catégories reflétant le niveau global de bien-être des animaux : non classé, acceptable, amélioré, excellent. Cette notation est par nature liée à des questions éthiques :

- Devons-nous considérer l'état moyen des animaux ou s'intéresser de près aux animaux en moins bon état ?
- Devons-nous considérer qu'une mauvaise note sur un critère peut être compensée par de bonnes notes sur d'autres critères ?
- Devons-nous définir des limites théoriques entre les 4 catégories de bien-être global ou prendre en compte la réalité des élevages ?

Welfare Quality® s'est entouré d'experts afin de répondre au mieux à ces questions et construire un outil d'évaluation reflétant ces choix éthiques.

Mots-clés

- **Bien-être animal**
- **Élevage**
- **Ethique**
- **Évaluation**

SESSION I – 10 DÉCEMBRE, 11:20

LE POIDS DES MOTS/MAUX : DIFFÉRENCE SÉMANTIQUE ET TRADUCTOLOGIQUE ENTRE BIEN-ÊTRE ET BIENTRAITANCE ANIMALE

Astrid GUILLAUME, sémioticienne, maître de conférence, université Paris-Sorbonne, France.
Sonja WANDELT, angliciste, université Paris-Sorbonne, France.

« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » c'est ce que l'on peut lire dans l'article 9 de la loi du 10 juillet 1976, ultérieurement codifié L.214-1 du code rural et de la pêche maritime. Pour répondre à cette réalité de l'*animal être sensible*, désormais également reconnu dans le code civil, la question du respect du bien-être animal devient primordiale, mais les actions de terrain sont intimement liées à des mots que l'on retrouve correctement définis et employés, ou non, dans des dictionnaires et articles de loi.

Pour différentes raisons, c'est l'expression « bientraitance animale » qui est principalement utilisée par les éleveurs et l'industrie agro-alimentaire. Si les deux termes *bien-être* et *bientraitance* ne sont pas équivalents en français, leurs traductions en anglais, langue des discussions européennes et mondiales, posent encore plus débat.

En effet, la traduction, ou peut-être faudrait-il dire l'intraductibilité à l'identique des termes, génère des imprécisions, des incompréhensions, des aberrations, des décalages sémantiques pouvant cautionner le *mal-être* animal, voire la *maltraitance* animale. *Welfare* et *Well-being* ne sont pas les équivalents de *bien-être* et *bientraitance*. Et *sentient*, de plus en plus employé en anglais et désormais utilisé en français mais n'est pas l'équivalent de *sensible*.

Gros plan sur les définitions et traductions des mots et expressions-clefs de la protection animale, qui mal employés et mal traduits cautionnent et encadrent légalement la souffrance animale, au lieu de la supprimer.

Quand les mots génèrent des maux, c'est qu'il faut les redéfinir au regard des progrès scientifiques les plus récents et s'habituer à les utiliser bien à propos.

Mots-clés

- **Bien-être animal versus bientraitance animale**
- **Sentient et sensibilité.**

SESSION I – 10 DÉCEMBRE, 11:40

À QUELS ANIMAUX LE BIEN-ÊTRE S'APPLIQUE-T-IL DANS LE DROIT ET POURQUOI ?

Thierry AUFFRET VAN DER KEMP, zoologiste marin, ancien ingénieur de recherche, ancien chef du département des sciences de la vie du Palais de la Découverte, ancien directeur de la LFDA, France.

L'examen attentif des textes législatifs ou réglementaires relatifs au bien-être animal à travers le monde révèle selon les États, l'existence ou l'absence de définitions, précises ou vagues, larges ou au contraire très restrictives, de ce que sont les animaux, leur sensibilité et leur bien-être.

Doit-on parler par exemple du bien-être d'une moule ou d'une huître, d'un ver lombric ou d'un escargot ? La sensibilité de ces animaux invertébrés est-elle de même forme que celle des mammifères ou des poissons ? La catégorie d'être vivant « animal » devant bénéficier d'un droit protecteur du bien-être doit elle être réservée aux seuls animaux vertébrés, ou aux seuls animaux domestiqués ou détenus en captivité par l'homme ou bien encore à tous les animaux qu'il soit petit invertébré ou vertébré, qu'il ait la peau lisse ou porteuse d'écailles, de plumes ou de poils, qu'il soit d'espèce sauvage ou domestique ?

Les définitions des animaux, de leur sensibilité et de leur bien-être proposées dans le droit d'une trentaine de pays sur les quatre continents seront passées en revue. Ce panorama juridique montre que lorsque les animaux sont définis, les critères utilisés font appel implicitement à trois ordres de considérations qui selon les cas sont : économiques, philosophiques ou scientifiques.

Mais peut-on légiférer efficacement afin qu'une bonne vie soit assurée aux animaux dépendant de l'homme, si aucune définition précise et raisonnée n'est donnée par les textes ni d'eux, ni de leur sensibilité, ni de leur bien-être ? La nécessité d'établir ces définitions légales sur des bases scientifiquement établies c'est-à-dire sur des critères zoologiques, éthologiques et neurobiologiques, se fait aujourd'hui de plus en plus sentir, notamment en Europe. Quelques exemples de propositions récentes sont donnés.

Mots-clés

- **Animaux**
- **Bien-être**
- **Définitions**

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

SESSION II

14:00 - 17:20

PRISE EN COMPTE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL PAR LA LÉGISLATION DANS LE MONDE : GLOBALISATION ET DISPARITÉS

14:00 **La Législation de l'Union européenne en matière de bien-être animal : état d'avancement, application et stratégies pour l'avenir**
Dr Vet Andrea GAVINELLI (directeur de l'unité « bien-être animal », DG Sanco, Commission européenne, Belgique)

14:20 **Normes juridiques et bien-être animal dans les pays d'Europe**
Dr Muriel FALAISE (université de Lyon 3, France)

14:40 **Pourquoi les mesures de protection animale « n'accrochent » pas toujours aux Etats-Unis et comment y remédier ?**
Pr Mariann SULLIVAN, (Columbia University Law School, USA)
& Pr Taimie L. BRYANT (UCLA School of Law, USA)

15:00 *Questions/Réponses*

15:30 *Pause*

15:50 **Le bien-être animal en Amérique Centrale et en Amérique du Sud : où en sommes-nous ?**
Pr Carla F. M. MOLENTO, Ana Paula DE OLIVEIRA SOUZA
& Luana OLIVIERA LEITE (université fédérale de Paraná, Brésil)

16:10 **Le bien-être animal en Afrique : le poids des traditions culturelles, les défis et les perspectives**
Dr Nenene QEKWANA, Pr Cheryl M.E MCCRINDLE (université de Pretoria, Afrique du Sud) & Pr Beniamino CENCI-GOGA (université de Perugia, Italie)

16:30 **Le bien-être animal en Asie : forces et faiblesses spécifiques, tendances futures et objectifs**
Dr Quaza NIZAMUDDIN (ministère de l'Agriculture, Malaisie)
& Dr Abdul RAHMAN (président de la Commonwealth Veterinary Association, Bengalore, Inde)

16:50 *Questions/Réponses*

17:20 **Conclusion de la journee et clôture**

LA LÉGISLATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL : ÉTAT D'AVANCEMENT, APPLICATION ET STRATÉGIES POUR L'AVENIR

Dr Vet Andréa GAVINELLI, directeur de l'unité Bien-être animal, DG Santé et sécurité alimentaire, Commission européenne, Belgique.

Depuis 1974, l'Union européenne (UE) a établi un vaste ensemble de dispositions législatives en matière de bien-être animal. Conformément aux traités de l'UE, les animaux sont reconnus comme des êtres sensibles, obligeant par conséquent l'UE et les États membres à tenir pleinement compte des exigences relatives au bien-être des animaux lorsqu'ils préparent et mettent en œuvre des politiques européennes, par exemple celles portant sur l'agriculture ou sur les marchés intérieurs. À ce jour, la législation européenne sur le bien-être animal couvre les élevages de volailles, de veaux et de cochons, ainsi que le transport et les opérations d'abattage de toutes les espèces. Cette législation est l'une des plus avancées au monde pour un producteur agricole global majeur tel que l'UE. L'UE a en particulier interdit les cages traditionnelles pour les poules pondeuses et a exigé une conduite en groupe pour les truies.

Bien que les États membres soient responsables de l'application quotidienne de ces dispositions, la Commission européenne doit contrôler la mise en œuvre de la législation sur le bien-être animal. L'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne effectue régulièrement des audits pour vérifier que les autorités compétentes réalisent bien les contrôles officiels requis. Les États membres en infraction peuvent être portés au-devant de la Cour de justice de l'UE.

La Commission européenne contribue également à la sensibilisation sur le bien-être animal grâce à des programmes de formation organisés dans l'UE et dans des pays tiers. Le rôle des parties prenantes internationales est essentiel pour une bonne mise en œuvre des normes et de leur application.

L'UE œuvre également sur la problématique du bien-être animal au niveau mondial, en soutenant l'adoption de normes internationales et en encourageant activement la considération du bien-être animal dans le cadre des accords vétérinaires et des forums de coopération avec les partenaires commerciaux. Pour cette raison, l'UE soutient des organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour faire progresser les connaissances mondiales relatives aux normes de bien-être animal.

La Commission européenne a adopté la *Stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux* 2012-2015, où la priorité est donnée aux actions d'application des mesures. La Commission travaille actuellement à la mise en œuvre des initiatives prévues par cette stratégie. Entre temps, une attention particulière est portée sur l'amélioration de l'intégration du bien-être animal dans les politiques des domaines de la sécurité alimentaire, de la santé publique et de l'agriculture durable.

Mots-clés

- **Abattage**
- **Contrôle**
- **Élevage**
- **Législation**
- **Transport**
- **Union Européenne**

SESSION II – 10 DÉCEMBRE, 14:20

NORMES JURIDIQUES ET BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LES PAYS D'EUROPE

Dr Muriel FALAISE, maître de conférences en droit privé, université de Lyon 3, France.

En Europe, l'histoire de la protection juridique de l'animal a connu plusieurs phases au cours desquelles l'animal a été appréhendé et protégé à partir de différents fondements. La première phase, qui s'ouvrit au début du XIXe siècle, vit l'adoption de législations sanctionnant les traitements cruels infligés aux animaux domestiques. Elle trouva son origine dans la compassion que l'homme pouvait éprouver à l'égard de l'animal. Au cours de la seconde moitié du XXème siècle, une deuxième phase s'amorça avec l'émergence de la notion de respect dû à l'animal être vivant. Puis, en réponse aux avancées scientifiques attestant d'une sensibilité de l'animal, une troisième phase a débuté depuis la fin du XXe siècle au cours de laquelle s'impose progressivement la nécessité de garantir à l'animal un bien-être.

Si l'ensemble des pays européens dispose d'une législation visant à protéger les animaux contres les maltraitances et les actes de cruauté, la reconnaissance de la qualité d'être vivant sensible varie encore fortement selon les Etats. Pourtant, dés lors qu'il est scientifiquement admis que les animaux sont des êtres vivants dotés de sensibilité percevant des douleurs physiques et émotionnelles, il importe d'opérer une transcription juridique de cette dimension en leur reconnaissant un droit au bien-être. Pour pouvoir déterminer les dispositions juridiques nationales applicables en la matière, il convient au préalable de préciser la relation triangulaire droit – animal - bien-être, ce qui permettra ensuite de s'attacher à la présentation des pays ayant intégré le bien-être animal dans leurs normes constitutionnelles ou législatives.

Mots-clés

- **Bien-être animal**
- **Droit comparé**
- **Législation**

POURQUOI LES MESURES DE PROTECTION ANIMALE « N'ACCROCHENT » PAS TOUJOURS AUX ÉTATS-UNIS ET COMMENT Y REMÉDIER ?

Pr Mariann SULLIVAN, professeur adjoint de droit animal, Columbia University Law School, directrice du programme chez Our Hen House Inc., USA.

Pr Taimie L. BRYANT, professeur de droit, UCLA School of Law, USA.

Aux États-Unis, il est difficile de promulguer une loi fédérale. La législation sur la protection animale ne fait pas exception. Puisque les États possèdent une souveraineté sur les biens à l'intérieur de leurs frontières et que les animaux sont la propriété des humains aux yeux de la loi, la réforme du droit animal intervient généralement au niveau local ou étatique, si tant est qu'elle intervienne. Les défenseurs de cette réforme sont soulagés et heureux lorsqu'une mesure visant à protéger les animaux est adoptée, car c'est une étape très difficile. Cela est particulièrement vrai pour la réforme du droit touchant les animaux de production. Néanmoins, le soulagement et la joie sont souvent de courte durée.

Après avoir identifié certaines des raisons qui entravent l'adoption de mesures de protection animale, notamment pour les animaux de ferme, cet article explorera la raison pour laquelle ces mesures « n'accrochent pas » après leur promulgation. Nous considèrerons en particulier le cas de l'interdiction en Californie de la production et de la vente de foie gras et de la tentative de l'État de Californie de réduire, en vertu de la proposition 2 de 2008, le confinement intensif de certains animaux de ferme. Concernant l'interdiction de production et de vente de foie gras, un tribunal a jugé qu'un état pouvait interdire la production dans ses frontières, mais ne pouvait pas y interdire la vente, car il s'agit de « produits avicoles » régis par une loi fédérale qui préempte la loi étatique. Cette proposition 2 a résisté à une contestation judiciaire pour laquelle elle était trop vague pour être constitutionnelle, mais l'adoption d'une loi interdisant la vente d'œufs de poules élevées en batterie hors de la Californie est toujours contestée car elle violerait la Clause sur le commerce de la constitution fédérale. En cas de victoire, ce procès pourrait affaiblir la capacité de la Californie à règlementer sa production d'œufs. En d'autres termes, dans le contexte politique actuel, la réforme du droit des animaux aux États-Unis est envisageable uniquement au niveau étatique et peut être fortement réduite ou mise à mal par les dispositions juridiques fédérales. À la lumière de ces difficultés, les campagnes encourageant les commerçants à appliquer des normes plus rigoureuses, voire des mesures promouvant le véganisme, ont été adoptées aux États-Unis par des organisations de défense des animaux. Les commerçants se sont montrés plus ouverts et plus facilement convaincus que les législateurs. En outre, des avocats commencent à présenter des entreprises véganes comme un exemple juridique en faveur des animaux, car les produits de consommation véganes permettent de réduire la souffrance animale de façon significative et peuvent conduire à l'obsolescence des entreprises dont l'activité repose sur l'exploitation animale.

Mots-clés

- **Cruauté animale**
- **Élevage industriel**
- **Véganisme**

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN AMÉRIQUE CENTRALE ET EN AMÉRIQUE DU SUD : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Pr Carla FORTE MAIOLINO MOLENTO, vétérinaire, professeur en bien-être animal, Laboratoire de bien-être animal, université fédérale de Paraná, Brésil.

Ana Paula DE OLIVEIRA SOUZA, vétérinaire, doctorante, Laboratoire de bien-être animal, université fédérale de Paraná, Brésil.

Luana OLIVIERA LEITE, vétérinaire, étudiante en master, Laboratoire de bien-être animal, université fédérale de Paraná, Brésil.

L'objectif de notre étude portait sur les politiques et les initiatives en matière de bien-être animal (BEA) en Amérique Centrale et en Amérique du Sud. Notre méthode principale consistait en un questionnaire envoyé à des spécialistes dans 20 pays : seuls l'Argentine, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Suriname et le Venezuela y ont répondu, auxquels nous avons ajouté les données du Brésil. Ces pays produisent 85,5 % du bétail, 81,4 % des porcs et 77,3 % de la volaille. Les perceptions exprimées peuvent être sommaires en raison de l'enseignement potentiellement limité du BEA sur ces deux continents. Seuls le Brésil, le Chili et la Colombie appliquent une règlementation en matière de protection, de transport et d'abattage des animaux. Malgré cela, les participants de cinq des pays consultés pensent qu'il faut prendre en compte de manière prioritaire le transport et l'abattage des animaux, ce qui suggère le besoin d'une meilleure règlementation et de mécanismes d'application fermes. Le niveau d'éducation des éleveurs semble être un enjeu important, la majorité des éleveurs rencontrés ont un niveau d'éducation élémentaire. D'autres caractéristiques ayant un impact négatif sur le bien-être animal ont été abordées, comme les informations erronées sur l'étiquetage des produits animaux. L'accès à des produits plus respectueux du bien-être animal est également une voie à explorer. Tous ont exprimé le souhait d'initiatives pour améliorer la manipulation des animaux. Des financements gouvernementaux pour améliorer le BEA existent au Brésil, au Chili, en Colombie et en Équateur. À l'exception de l'Équateur, les participants de tous ces pays mentionnent le commerce international avec l'Union européenne (UE), et ils considèrent un partenariat avec l'UE comme un moyen important pour l'échange d'informations sur le BEA. L'adoption de normes européennes est courante dans les abattoirs d'exportation au Brésil et au Chili. Selon des participants brésiliens et chiliens, l'adoption de réglementations étrangères, comme les systèmes de certification et les protocoles d'évaluation, nécessite de s'adapter aux caractéristiques locales de chaque pays. Nous avons également collecté des informations sur l'utilisation des animaux de laboratoire : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie et le Venezuela appliquent une règlementation sur les animaux de laboratoire, ce qui nécessite l'existence de comités d'éthique institutionnels. Les nouvelles tendances liées à l'élevage des porcs, des poules pondeuses et des animaux de laboratoire sont examinées. Les questions du BEA en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, autre que celles ayant trait aux fermes et aux laboratoires, doivent encore être étudiées. Dans l'ensemble, il reste difficile d'obtenir des données sur le BEA au niveau continental. Un dispositif permettant de surveiller en permanence ces données et les stratégies de soutien prévues pour améliorer le BEA serait le bienvenu, y compris un meilleur enseignement du BEA et la mise en place de mécanismes pour l'application de ces règlementations.

Mots-clés

- **Animaux de ferme**
- **Animaux de laboratoire**
- **Règlementation**

SESSION II – 10 DÉCEMBRE, 16:10

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN AFRIQUE : LE POIDS DES TRADITIONS CULTURELLES, LES DÉFIS ET LES PERSPECTIVES

Dr Nenene QEKWANA, vétérinaire, faculté de Sciences Vétérinaires, section santé publique vétérinaire, département de science paraclinique, université de Pretoria, Afrique du Sud.

Pr Cheryl M.E. MCCRINDLE, école des systèmes de santé et santé publique, faculté des sciences de la santé, université de Pretoria, Afrique du Sud.

Pr Beniamino CENCI-GOGA, département de médecine vétérinaire, université Degli Perugia, Italie.

Les traditions culturelles africaines comme les cérémonies religieuses, les normes de production animale ou les modes d'interaction avec la faune sauvage peuvent avoir des conséquences sur le bien-être animal. La diversité des cultures et des espèces animales concernées est un enjeu majeur dans le cadre de l'optimisation du bien-être. La discordance entre le point de vue que les africains ont des interactions homme-animal et la perception qu'en ont les organismes de protection animale étrangers représente encore un autre défi.

Les religions traditionnelles en Afrique sont considérées comme primitives, car elles sont indépendantes, c'est-à-dire sans relation historique apparente les unes avec les autres ou avec les religions mondiales comme le Christianisme, l'Islam, l'Hindouisme ou le Bouddhisme. Les animaux sont sacrés dans les religions africaines, où ils servent d'offrandes aux dieux, aux ancêtres ou lors de cérémonies de guérison, d'initiation ou d'expiation.

L'Afrique est divisée en plusieurs populations ethnolinguistiques majeures : afro-asiatiques, nigéro-congolaises, nilo-sahariennes et khoïsans. Bien que diversifiées, ces divisions reconnaissent toutes le bétail : moutons, chèvres, poulets, chevaux, ânes, chiens et chats dans leurs cultures. En outre, les camélidés sont importants dans les déserts d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Certains animaux sauvages peuvent également être les symboles archétypaux d'affiliations tribales ou claniques, par exemple le symbole des Bataung est le lion (Tau). Les Bafokeng ne mangent ni ne tuent de lapins.

Traditionnellement, la production animale en Afrique est essentiellement issue de populations pastorales nomades ou de systèmes agropastoraux sédentaires. Le bien-être animal se confronte à plusieurs problématiques comme les maladies endémiques et transfrontières, la prédation, la malnutrition et le vol de bétail. Dans la société moderne, les accidents de circulation sont également un problème, car de nombreuses routes traversent des zones de pâturage.

Comprendre la complexité des relations entre les hommes et les animaux en Afrique est un défi pour ceux qui souhaitent établir des règles en matière de bien-être animal applicables sur l'ensemble du territoire. Pour obtenir des avancées solides, il faut inviter les Africains à participer au dialogue et à la prise de décisions quant aux normes du bien-être animal en Afrique.

Mots-clés

- **Afrique**
- **Relation homme-animal**
- **Tradition**

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ASIE : FORCES ET FAIBLESSES SPÉCIFIQUES, TENDANCES FUTURES ET OBJECTIFS

Dr Quaza NIZAMUDDIN, directeur général adjoint des services vétérinaires, ministère de l'Agriculture, Malaisie.

Dr Abdul RAHMAN, président de l'Association des vétérinaires du Commonwealth, président du groupe de travail sur le bien-être animal à l'OIE, Inde.

Le continent asiatique, qui compte de nombreux pays en développement et la moitié de la population humaine et animale mondiale, est régulièrement le théâtre de maltraitances sur des animaux de compagnie, de production ou sauvages. Il s'agit notamment de souffrances dues à la malnutrition, la surcharge, les mauvais traitements et l'abattage dans des conditions inappropriées. Ces conditions sont dues au manque de connaissances et de compréhension du bien-être animal par les personnes concernées. De nombreux pays possèdent déjà une règlementation en matière de bien-être animal, mais n'ont pas les moyens de la mettre en place ou de veiller à son application. D'autres n'ont tout simplement pas de politique ou de législation en la matière. De nombreux pays n'ont pas établi de priorité ou ne se sont pas dotés de fonds ou d'effectifs humains suffisants pour assurer une amélioration du bien-être animal. Les organisations non-gouvernementales ont joué un rôle essentiel sur les questions auxquelles le gouvernement s'est peu ou prou intéressé. La pauvreté, la faim, les maladies et les désastres écologiques restent autant de menaces pour le bien-être des animaux.

Depuis peu, l'intérêt pour le bien-être animal prend une place de plus en plus importante. Sa prise en compte dans le troisième plan stratégique (2001-2005) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) reconnait la prise de conscience croissante du public et le besoin d'une mobilisation des dirigeants nationaux pour créer des mesures et des directives en matière de bien-être animal. En 2008, l'Australie a pris la tête du développement et de la formation d'une Stratégie régionale pour le bien-être animal (RAWS) en Asie, Extrême-Orient et Océanie, fondée sur la Stratégie australienne pour le bien-être animal (AAWS).

Plusieurs pays membres de la RAWS, notamment la Malaisie, le Bhoutan, la Chine, l'Indonésie, la Corée du Nord et la Thaïlande, sont les précurseurs du changement et des améliorations en matière de bien-être animal. La Malaisie, par exemple, a mis en place en 2012 un Plan stratégique national pour le bien-être animal, et une nouvelle loi en matière de bien-être animal (Animal Welfare Act) est prête à être adoptée. D'autres pays ont décidé d'améliorer ou de créer de nouvelles législations, formations et programmes de sensibilisation du public. Ces pays partagent leurs expériences avec les autres pays grâce à des échanges directes et par le biais des médias numériques. Tous ces efforts portent leurs fruits et améliorent concrètement le bien-être animal dans la région.

Pour aller plus loin, il faudra mutualiser les efforts pour définir des objectifs clairs. Ces stratégies doivent être partagées entre tous les pays concernés par les Points focaux nationaux de l'OIE pour le bien-être animal. Les stratégies comprennent l'amélioration de la communication, de l'éducation, de la formation, des compétences et des savoirs, de la législation, mais également l'obtention d'un soutien au plus haut niveau et d'améliorations durables en matière de bien-être animal, ainsi que la coopération avec ONG, organisations internationales et partenaires commerciaux clés.

Mots-clés

- **Asie**
- **Bien-être animal**
- **RAWS**
- **Stratégies**

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2015

08:00 *Accueil des participants*

09:00 **Allocution de bienvenue**
Louis SCHWEITZER (président de la LFDA)

SESSION III
9:10 – 12:30

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL FACE AUX FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

09:10 **Coûts et bénéfices du bien-être animal**
Pr Alan TILBROOK (université d'Adelaide, Australie) & Pr Paul H. HEMSWORTH (université de Melbourne, Australie)

09:30 **L'incidence du commerce international sur les normes environnementales et de bien-être animal**
Katherine MERCIER (juriste en droit de l'agriculture et droit international, France)

09:50 **À quels aspects de la vie des animaux fait-on allusion lorsque l'on parle de bien-être animal ? Le rôle du marketing, des médias et des spécialistes dans la proposition d'idées pour offrir aux animaux une *belle vie***
Pr Mara MIELE (université de Cardiff, Grande Bretagne)

10:10 *Questions/Réponses*

10:40 *Pause*

11:00 **Taille des élevages et bien-être animal**
Pr Daniel M. WEARY, Jesse ROBBINS & Pr Marina A. G. VON KEYSERLINGK (université de British Columbia, Canada)

11:20 **Initiatives émanant du monde de l'élevage**
Dr Jean-Louis PEYRAUD (INRA Saint-Gilles, France), Luc MIRABITO (Institut de l'élevage, France) & Dr Isabelle VEISSIER (INRA Clermont-Ferrand, France)

11:40 **L'information du consommateur complémente la législation du bien-être animal**
Sara WEHRLI (Protection Suisse des Animaux (PSA), Suisse)

12:00 *Questions/Réponses*

12:30 *Déjeuner*

SESSION III – 11 DÉCEMBRE, 09:10

COÛTS ET BÉNÉFICES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pr Alan J. TILBROOK, directeur de recherche, Animal Welfare Science Centre, South Australian Research and Development Institut, université d'Adelaide, Australie.

Pr Paul H. HEMSWORTH, directeur du centre des sciences en bien-être animal, faculté des sciences vétérinaires et agronomes, université de Melbourne, Australie.

Il existe de bonnes raisons de penser qu'améliorer le bien-être des animaux d'élevage est bénéfique tant au niveau physiologique que comportemental, ainsi qu'en terme de productivité. Une approche factuelle et rigoureuse pour évaluer le bien-être animal est nécessaire pour être en mesure de déterminer le degré d'amélioration physiologique et comportementale. Il existe plusieurs cadres scientifiques permettant de comprendre le bien-être animal, dont le « fonctionnement biologique », les « états affectifs » et les « cadres de vie naturels ».

Récemment, lors de l'évaluation de l'hébergement de truies gestantes, nous avons souligné l'utilité du cadre conceptuel du fonctionnement biologique, étendu pour mettre en avant les conséquences affectives supportées par les animaux. Par exemple, la quantité et la qualité de l'espace au sol sont toutes deux importantes, et lorsque ni l'une ni l'autre n'est optimale, il peut en résulter des conséquences négatives comprenant stress, agressions et baisse de l'immunocompétence et des performances reproductives. Néanmoins, il apparaît qu'une optimisation de la surface au sol et des caractéristiques de l'enclos améliorent le bien-être et augmentent le rendement mais il est difficile d'évaluer les réels avantages économiques. En effet, dans quelle mesure le bien-être animal a-t-il une valeur économique ? Cette question est importante lors de la prise de décisions concernant les conditions de détention des animaux, car améliorer leur bien-être a un coût économique. Par exemple, le prix du bien-être animal comprend la reconfiguration des enclos, l'administration d'antidouleurs et la formation du personnel. Si le coût est considéré en termes monétaires, alors il n'est pertinent, à proprement parler, que pour les marchandises qui sont vendues ; mais cela ne s'applique pas forcément au bien-être animal.

Alors que les coûts et la valeur d'une productivité accrue grâce à l'amélioration du bien-être animal peuvent être déterminés clairement dans certains cas, beaucoup d'autres avantages sont bien moins évidents. Ceux-ci incluent entre autres la santé humaine, les conséquences économiques, sociales et environnementales. Ainsi, déterminer la valeur d'utilisation acceptable des animaux peut impliquer des choix difficiles et complexes. La recherche scientifique joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'étayer des décisions sociétales pour un bien-être animal satisfaisant. Cette recherche doit prendre en compte la gamme complète des coûts et des bénéfices (par exemple économiques, environnementaux, sociaux) de la prévention et de l'amélioration des effets négatifs du bien-être animal, mais aussi de l'accroissement des effets positifs du bien-être chez l'animal.

Mots-clés

- **Industries agroalimentaires**
- **Professionnalisme**
- **Vie naturelle**

L'INCIDENCE DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Katherine MERCIER, juriste en droit de l'agriculture et droit international, France.

Certains consommateurs ont pris conscience de l'importance du commerce international pour le bien-être animal à l'occasion des négociations sur le Traité Transatlantique. Ils savent désormais que les normes nationales, qui sont les plus visibles, sont souvent la conséquence de négociations qui se déroulent au niveau supra-national. La mise en place de standards élevés en matière de bien-être animal ajoute des frais de production aux biens commercialisés. Pour cette raison, ces normes nationales sont souvent perçues comme des « entraves au commerce » lors des échanges internationaux, et sont de ce fait strictement encadrées. Ces règles font d'ailleurs régulièrement l'objet de contentieux au niveau international dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et d'accords bilatéraux négociés en marge de l'OMC.

Le principal forum d'encadrement du commerce international est le GATT, devenu l'OMC en 1995. Depuis sa création en 1947, cette structure a considérablement évolué, ce, dans un sens favorable à l'animal. En 1995, les notions d'environnement et de développement durable ont pris une importance nouvelle qui n'allait pas de soi, et les termes « bien-être animal » ont fait leur apparition dans les décisions de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. S'il a longtemps été question d'un nivellement des normes par le bas, l'OMC accueille de plus en plus favorablement les législations à visées éthique et environnementale.

Cependant l'OMC n'est pas le seul forum d'encadrement du commerce international et se trouve fortement concurrencé par les traités bilatéraux qui sont souvent assortis de leur propre système de règlement des différends, dit « ISDS ». Leur prolifération devient une menace pour l'OMC, alors même que ce forum commence à accepter les liens entre commerce international, enjeux environnementaux, et consommation éthique.

Tous les traités internationaux n'ont pas la même incidence sur le niveau de protection de la faune sauvage et sur le bien-être animal. Il faut déterminer quels traités permettent un nivellement par le haut des normes de bien-être animal et ceux qui risquent de mettre un frein à cette législation. Deux facteurs doivent être pris en considération : le poids économique des parties contractantes et leurs capacités à imposer leur modèle juridique et l'inclusion d'un ISDS dans le traité, qui pourra s'il n'est pas rédigé de manière restrictive, entraîner un gel des normes environnementales et éthiques.

Mots-clés

- **Commerce international**
- **ISDS**
- **Normes**
- **OMC**

À QUELS ASPECTS DE LA VIE DES ANIMAUX FAIT-ON ALLUSION LORSQUE L'ON PARLE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL ? LE RÔLE DU MARKETING, DES MÉDIAS ET DES SPECIALISTES DANS LA PROPOSITION D'IDÉES POUR OFFRIR AUX ANIMAUX UNE *BELLE VIE*

Pr Mara MIELE, sociologue, professeur en géographie humaine, université de Cardiff, school of Planning and Geography, Royaume-Uni.

Les consommateurs ont tendance à ne voir les animaux de ferme que sous la forme de « représentations », comme des images ou des histoires courtes, dans les publicités alimentaires à la télévision, sur internet ou dans les campagnes de marketing. Les produits alimentaires mettent souvent en scène des animaux d'élevage où ils sont représentés comme vivant une vie idéalisée dans les fermes. Dans certains cas, les étiquettes précisent certains aspects techniques de l'élevage, comme les mentions élevé en plein air ou bio ; elles peuvent faire apparaitre le fait que les vaches ont eu un accès à un pâturage ou que les cochons ont été élevés sur paille. Elles portent également des informations plus générales sur le bien-être animal comme par exemple le label freedom food utilisé au Royaume-Uni ; mais ce sont surtout les images présentes sur l'emballage qui véhiculent les messages les plus forts. Si vous faites attention à toutes ces représentations de la vie des animaux, vous vous rendrez compte que la plupart d'entre elles racontent une histoire de bonheur, de liberté et de naturalité.

Durant cet exposé, j'aborderai la conception que le public se fait du bien-être animal et je défendrai le fait que la « marketisation » des animaux de ferme a fait la promotion d'une idée fantasmée, fondée sur des émotions positives, selon laquelle les animaux auraient une belle vie, idée qui a contraint les spécialistes en bien-être animal à développer des outils et des mesures afin de rendre compte de la vie émotionnelle des animaux.

Mots-clés

- **Conception publique du bien-être animal**
- **Émotions des animaux**
- **Marketing**
- **Publicité alimentaire**

SESSION III – 11 DÉCEMBRE, 11:00

TAILLE DES ÉLEVAGES ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pr Daniel M. WEARY, programme de protection des animaux, faculté des terres et des systèmes alimentaires, université de la Colombie-Britannique, Canada.

Jesse ROBBINS, programme de protection des animaux, faculté des terres et des systèmes alimentaires, université de la Colombie-Britannique, Canada.

Pr Marina A. G. VON KEYSERLINGK, programme de protection des animaux, faculté des terres et des systèmes alimentaires, université de la Colombie-Britannique, Canada.

Les préoccupations concernant le bien-être des animaux de ferme tournent souvent autour du problème de la taille des élevages. Beaucoup de critiques suggèrent que les animaux élevés sur de grandes exploitations ont moins de chance de recevoir une attention individuelle et sont, au contraire, plutôt traités comme des unités de production ; l'augmentation du nombre d'élevages de grande taille a pour conséquence une baisse des normes de soins, et au final une baisse de la qualité de vie des animaux.

Dans cet exposé, nous soulignerons le contexte historique de cette critique, en établissant des parallèles avec le débat précédant qui portait sur le passage d'une société agraire à une société industrielle. Nous défendrons également le fait que la taille des élevages influence différents aspects du bien-être animal et ce de plusieurs façons. Par exemple, les élevages à effectif d'animaux important ont une gestion plus spécialisée et professionnelle de la santé des animaux, mais ils rendent difficile l'accès à un pâturage aux vaches laitières. Nous examinerons également les quelques études empiriques mettant en lien la taille des élevages et le bien-être animal, et nous en tirerons la conclusion que les recherches disponibles n'offrent que peu de support pour une simple mise en relation.

En conclusion, augmenter la taille des élevages offre l'opportunité d'améliorer le bien-être des animaux, mais comporte également des risques. Les efforts politiques et de mobilisation, au lieu de tenter d'inverser la tendance d'agrandissement des fermes, pourraient être mieux employés à la généralisation des bénéfices du bien-être et à la réduction des risques.

Mots-clés

- **Agriculture industrielle**
- **Professionnalisme**
- **Vie naturelle**

SESSION III – 11 DÉCEMBRE, 11:20

LES INITIATIVES ET RÉALISATIONS DES ÉLEVEURS ET DES FILIÈRES ANIMALES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Dr Jean-Louis PEYRAUD, ingénieur agronome, président du GIS « Élevage demain », chargé de mission auprès du directeur scientifique agriculture de l'INRA, UMR PEGASE, INRA Saint-Gilles, France.

Luc MIRABITO, chef de projet bien-être animal, Institut de l'Élevage, France.

Dr Isabelle VEISSIER, vétérinaire, directrice de l'UMR1213 Herbivores, INRA UMR1213 Herbivores, université de Clermont-Ferrand, France.

Sous l'impulsion des demandes citoyennes relayées par la règlementation européenne, le bien-être animal est devenu un enjeu non négociable en élevage.

Les initiatives et réalisations sont nombreuses avec une grande diversité d'approche pour limiter les restrictions comportementales. Citons l'élevage des veaux qui a évolué avec la mise en place des cages collectives ; l'élevage des poules pondeuses qui s'est transformé avec le développement des cages aménagées et des systèmes de type sol ou volière ; l'attache et le logement individuel qui ont été bannis pour les truies et les canards à gaver. En parallèle, un grand nombre de cahiers des charges, codes de bonnes pratiques et autres systèmes de réassurance se sont développés. Suite aux résultats de projets européens comme Welfare Quality ® et des rapports de l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui ont montré l'intérêt d'une approche du bien-être reposant sur des mesures réalisées sur l'animal lorsqu'il s'agissait d'appréhender des risques d'origine multifactorielle, l'approche centrée sur l'animal est maintenant mise en œuvre dans des projets conduits au sein des filières volailles, porcs et dans la filière laitière.

À l'avenir, les nouvelles technologies de l'élevage de précision (biocapteurs, big data…) permettront une détection plus précoce des problèmes, une gestion améliorée des risques et une traçabilité du bien-être des animaux à toutes les étapes de leur vie. Le projet européen EU-PLF illustre les possibilités dans ce domaine.

Élevage, agro-écologie et bien-être des animaux : Le bien-être animal peut être considéré comme une des composantes de l'agro-écologie dans la mesure où il constitue un processus naturel qu'il convient de faire s'exprimer au mieux pour développer des élevages efficients et acceptables socialement. On sait par exemple que des changements de groupe chez les bovins (vaches ou taurillons) réduisent la production sur des périodes de durée variable. Il convient pour autant de ne pas verser dans l'angélisme qui laisserait penser que les systèmes d'élevage alternatifs extensifs seraient systématiquement source de bien-être.

En conclusion, réaffirmons que la question de la relation homme-animal est d'actualité dans la recherche de solutions améliorant le bien-être animal mais aussi l'efficience des systèmes et la mise en œuvre de pratiques réduisant le recours aux méthodes thérapeutiques. Elle s'inscrit aussi progressivement au cœur des référentiels et contenus de formation.

Mots-clés

- **Agro-écologie**
- **Élevage de précision**
- **Initiatives**

SESSION III – 11 DÉCEMBRE, 11:40

L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR COMPLEMENTE LA LÉGISLATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sara WEHRLI, zoologiste, responsable du service Faune Sauvage, Protection Suisse des Animaux (PSA), Suisse.

En Suisse, les pratiques d'élevage éthiques sont la norme. Toutefois, la Suisse n'est pas un paradis pour les animaux de ferme ! Les veaux y sont toujours élevés pour faire de la viande blanche, les vaches laitières sont poussées à produire toujours plus et les truies mettent bas plus de porcelets qu'elles n'ont de mamelles pour les nourrir. Des enclos trop étroits sans litière de paille ou de libre-parcours sont toujours autorisés. Les politiques agricoles veulent ouvrir les frontières à l'importation de denrées provenant de systèmes de production qui sont illégaux en Suisse. Le bien-être animal en Suisse est soumis aux pressions, et il est encore temps d'agir !

La législation suisse en matière de bien-être animal est comparativement stricte et inclut des exigences spécifiques pour l'élevage des animaux. Mais elle représente seulement un instrument pour délimiter les pratiques légales des pratiques illégales. Elle ne garantit pas des pratiques d'élevage éthiques ! D'après l'expérience de la Protection suisse des animaux (PSA), l'association, entre des mesures commerciales et gouvernementales, est la meilleure façon d'améliorer le bien-être dans les élevages. Il devrait y avoir à la fois : un marché pour les produits labellisés et une facilitation nationale des pratiques d'élevage éthiques grâce à l'attribution de subventions. PSA travaille en ce sens en étroite collaboration avec Coop, le plus gros détaillant suisse, dans le cadre du label de bien-être animal « *Naturafarm* » mis en place par Coop. Nos inspections inopinées garantissent une qualité supérieure des élevages et du traitement des animaux. Il existe des labels similaires dans d'autres pays européens, tels que « *Tierwohlinitiative* » en Allemagne et « *RSPCA Assured** » en Grande-Bretagne, mais à notre connaissance, la Suisse est le seul système dans lequel les audits sont conduits par une ONG travaillant en collaboration directe avec un détaillant via des contrôles qui ne sont jamais annoncés et ont lieu non seulement en élevage, mais aussi durant le transport et lors du processus d'abattage.

La protection animale nécessite en premier lieu la *responsabilité personnelle* de chacun, et en second lieu, les mesures faisant l'objet d'aides gouvernementales. Les consommateurs doivent comprendre la corrélation entre le bien-être animal et leur propre *comportement de consommation*. Le Gouvernement doit interdire les pratiques cruelles et punir les abus. De plus, le *Gouvernement* devrait prendre les mesures nécessaires en cas de défaillance du marché, par exemple via l'interdiction des importations, la responsabilité pour les détaillants de déclarer leurs denrées alimentaires et l'adoption de systèmes de production respectueux des animaux.

La légitimité des efforts nationaux liés au bien-être animal repose sur le fait que la population suisse est très favorable aux pratiques d'élevage éthiques et est prête à y investir l'argent public – le résultat de plus de deux décennies de campagnes de sensibilisation du public !

*anciennement connu sous le nom « Freedom Food »

Mots-clés

- **Labellisation du bien-être**
- **Marchés**
- **Pratiques d'élevage éthiques**

SESSION IV
14:00 – 16:30

OBJECTIFS POUR L'AVENIR : TROUVER DES ALTERNATIVES, PALLIER LES MANQUES

14:00 **Pratiques douloureuses et autres atteintes au bien-être juridiquement acceptées**
Pr Donald M. BROOM (université de Cambridge, Royaume-Uni)

14:20 **Importance du milieu de vie pour le bien-être des animaux maintenus en captivité : comportement et enrichissement**
Dr Cédric SUEUR (université de Strasbourg, France)
& Dr Marie PELE (Ethobiosciences, France)

14:40 **Stratégie nationale du bien-être animal**
Patrick DEHAUMONT (DG DGAL, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, France)

15:00 **Le bien-être animal, le droit et l'éthique, conclusion**
Louis SCHWEITZER (président de la LFDA)

15:30 *Questions/Réponses*

16:00 **Remerciements et clôture du colloque**
Louis SCHWEITZER (président de la LFDA)

SESSION IV – 11 DÉCEMBRE, 14:00

PRATIQUES DOULOUREUSES ET AUTRES ATTEINTES AU BIEN-ÊTRE JURIDIQUEMENT ACCEPTÉES

Pr Donald M. BROOM, professeur émérite en bien-être animal, département de médecine vétérinaire, université de Cambridge, Royaume-Uni.

Les animaux de compagnie ou d'élevage, comprenant tous les mammifères, oiseaux et poissons, ressentent la douleur et par conséquence leur bien-être peut être amoindri par la douleur ou la peur. L'intensité de la douleur peut être évaluée grâce à des mesures physiologiques et comportementales telles que la thermographie ou les *grimace scales* (« échelles de grimaces ») chez les ovins, les chevaux et les souris. Il est crucial d'évaluer l'amplitude de carences en matière de bien-être, en fonction de la gravité et de la durée.

En règle générale, nos lois interdisent de traiter les animaux d'une façon génératrice de douleur ou compromettant le bien-être. Cependant, la loi prévoit des exceptions sous couvert de traditions locales, de coût financier, de préférences gastronomiques, de praticité dans la gestion, en l'élevage ou en prévention d'autres problèmes. Certaines activités, sources de souffrances, sont considérées comme un « sport ». Par exemple, le taureau transpercé par de nombreuses banderilles lors d'une corrida, la chasse à courre de daims ou les combats forcés de chiens ou de coqs. Ces « sports » n'ont que des effets négatifs sur l'animal. Un autre exemple est l'abattage rituel shéhita ou halal des animaux, sans étourdissement préalable. Les justifications de ces pratiques sont : la tradition, des prescriptions venues de l'interprétation d'un livre saint et la croyance erronée que le sang d'une carcasse est d'une certaine manière impure.

Des études d'évaluation du bien-être nous apportent des preuves que l'égorgement sans étourdissement préalable peut causer jusqu'à deux minutes de souffrance extrême. La castration, l'écornage ou le débecquage effectués sans anesthésiques ou analgésiques causent une douleur qui perdure plusieurs heures et mène souvent à une souffrance chronique, avec l'apparition de névromes. L'ablation de la queue empêche la défense naturelle contre les mouches chez le bétail et la signalisation sociale chez les cochons et les chiens. Les morsures de la queue chez les cochons et les comportements préjudiciables chez les poules peuvent être évités en offrant aux animaux des matériaux manipulables et plus d'espace. Cela a un coût plus important, mais les procédures douloureuses peuvent être évitées. La production de foie gras nécessite un élevage en espace restreint, un gavage aversif et l'échec de la fonction de détoxification du foie, de sorte que l'animal meurt peu de temps après la date d'abattage prévue. Le chaponnage est une opération majeure douloureuse, et il faut plusieurs jours pour que la douleur des blessures ne cesse. Dans toutes ces situations, le bénéficiaire principal est l'humain, et c'est l'animal qui en paie le prix.

Mots-clés

- **Bien-être**
- **Douleur**
- **Législation**

SESSION IV – 11 DÉCEMBRE, 14:20

IMPORTANCE DU MILIEU DE VIE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX MAINTENUS EN CAPTIVITÉ : COMPORTEMENT ET ENRICHISSEMENT

Dr Cédric SUEUR, éthologiste, département Ecologie, Physiologie et Ethologie, Centre National de la Recherche Scientifique, université de Strasbourg, France.

Dr Marie PELE, éthologiste, Ethobiosciences, cabinet d'Expertise et de Recherche en Bien-être et Comportement Animal, France.

Le bien-être animal peut être défini sur le principe qu'un animal captif ne doit pas présenter d'états émotionnels négatifs prolongés, grâce à des environnements physiques et sociaux lui permettant de présenter l'ensemble de son répertoire comportemental et ainsi d'atteindre son homéostasie. Depuis quelques années, élevages agro-alimentaires et parcs zoologiques travaillent à augmenter le bien-être de leurs animaux en appliquant des principes d'ergonomie autrement appelés « enrichissements » de l'environnement. Ces derniers doivent permettre à l'animal d'avoir une activité journalière satisfaisant ses besoins physiques, physiologiques et cognitifs et se traduire concrètement par

1. l'augmentation de la diversité comportementale,
2. la réduction de la fréquence des comportements anormaux (stéréotypies par exemple),
3. une augmentation de l'utilisation positive et complète du milieu captif.

Ceci nécessite bien sûr une connaissance précise du répertoire comportemental de l'animal dans son milieu naturel, mais également de son écologie et de sa biologie en général. Cinq catégories d'enrichissements peuvent être définies : enrichissement physique, social, alimentaire, sensoriel et cognitif. Beaucoup de progrès ont été faits en ce qui concerne l'enrichissement physique : la taille de l'enclos ou la présence de structures et d'accessoires sont maintenant traitées en priorité en particulier dans les parcs zoologiques. Mais d'autres améliorations peuvent encore être effectuées, notamment sur l'enrichissement social : l'importante présence de congénères est trop souvent négligée. Côté alimentaire, d'importants problèmes sont souvent observés pour la classe particulière des carnivores sociaux mais de manière générale la nourriture est peu diversifiée dans sa composition et sa distribution spatio-temporelle. Encore une fois, de telles améliorations ne pourront être réalisées que par une compréhension de la biologie et de l'éthologie des espèces maintenues en captivité mais également par une intégration générale du principe de bien-être animal à tous les niveaux de la société.

Mots-clés

- **Bien-être animal**
- **Enrichissement**
- **Éthologie**

STRATÉGIE FRANÇAISE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Patrick DEHAUMONT, directeur général de la Direction Générale de l'Alimentation, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, France.

Le bien-être des animaux (BEA) d'élevage, d'expérimentation animale ou de compagnie, fait l'objet d'une politique d'envergure tant au niveau européen et français, qu'au niveau international (OIE). La France fait pourtant face depuis quelques années à une évolution des attentes sociétales sur ce thème. L'année 2014 fut ainsi l'occasion d'un débat nourri sur le statut de l'animal et d'une médiatisation des questions de bien-être animal, en particulier sur les conditions d'élevage et d'abattage. Les pratiques de consommation, elles aussi évoluent et la remise en cause de certaines formes de production agricole s'accentue.

Afin de répondre à ces évolutions sociétales et d'être force d'initiative dans le domaine du bien-être animal, la Direction Générale de l'Alimentation a développé un projet de stratégie pour 2015 à 2020. Ce projet permet de définir les orientations et les priorités d'actions du ministère de l'Agriculture en matière de bien-être animal. Cette stratégie vise à produire mieux en conjuguant bien-être animal, compétitivité des filières, sécurité sanitaire et considérations environnementales.

En ces périodes de crises pour l'élevage français, le BEA ne doit pas être écarté ou mis en attente. En effet, le BEA ne signifie pas imposer de nouvelles contraintes aux éleveurs mais se révèle être une partie intégrante d'un processus global d'amélioration écologique, économique et éthique de nos élevages. Le bien-être animal est un facteur de durabilité de l'élevage, c'est pourquoi la stratégie du bien-être animal devra être partie intégrante du projet agro-écologique promu par la Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt.

La stratégie vise à engager l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche de progrès. Elle a donc été co-construite avec l'ensemble des parties prenantes. Cinq axes prioritaires ont ainsi été définis :

1. Partager le savoir et promouvoir l'innovation,
2. Des acteurs responsables à tous les niveaux,
3. Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal,
4. Prévenir et être réactif en cas de maltraitance animale,
5. Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action.

Cette nouvelle stratégie entraînera des progrès législatifs qui viendront inscrire durablement le bien-être animal dans nos pratiques d'élevage et dans notre société.

Mots-clés

- **Agro-écologie**
- **Bien-être animal**
- **Élevage**
- **Évolution des pratiques**
- **Stratégie**

ANNUAIRE ALPHABÉTIQUE DES CONFÉRENCIERS

AUFFRET VAN DER KEMP Thierry
La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences,
39, rue Claude Bernard, 75005 Paris, France
@ auffret.thierry1@free.fr

BOISSY Alain
INRA UMR1213 Herbivores,
Equipe Adaptation et Comportements Sociaux
Centre Auvergne-Rhônes-Alpes
63122 St Genès Champanelle, France
@ alain.boissy@clermont.inra.fr

BOTREAU Raphaëlle
INRA UMR1213 Herbivores,
63122 Saint-Genès-Champanelle, France
@ raphaelle.botreau@clermont.inra.fr

BROOM Donald M.
Centre for Anthrozoology and Animal Welfare
Department of Veterinary Medicine
University of Cambridge, Madingley Road
Cambridge, CB3 0ES, U.K.
@ dmb16@cam.ac.uk

BRYANT Taimie L.
UCLA School of Law
405 Hilgard Avenue, Box 951476
Los Angeles, California, 90095-1476, U.S.A
@ bryant@law.ucla.edu

CENCI-GOGA Beniamino
Università degli Studi di Perugia
Dipartimento di Medicina Veterinaria
Via San Costanzo
06121 Perugia, Italie

DEHAUMONT Patrick
Direction Générale de l'Alimentation
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15, France
@ patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr

DE OLIVEIRA SOUZA Ana Paula
Departamento de Zootecnia
Setor de Ciências Agrárias
Universidade Federal do Paraná
R. dos Funcionários, 1540 – CEP 80035-050
Curitiba – Paraná, Brésil
@ qualitebr@gmail.com

DUNCAN Ian J.H
Department of Animal Biosciences
University of Guelph
Guelph – Ontario N1G 2W1 - Canada
@ iduncan@uoguelph.ca

FALAISE Muriel
IUT Département Carrières Juridique EDIEC/CEE
Université Lyon 3, 6 cours Albert Thomas
BP 8242, 69355 Lyon Cedex 08, France
@ muriel.falaise@univ-lyon3.fr

GAVINELLI Andrea
Chef de l'unité « Bien-être animal »
DG Santé et sécurité alimentaire
Commission Européenne,
1049 Bruxelles, Belgique
@ andrea.gavinelli@ec.europa.eu

GUILLAUME Astrid
Université Paris-Sorbonne
1, rue Victor Cousin
75005 Paris, France
@ astrid.guillaume@paris-sorbonne.fr

HEMSWORTH Paul
Animal Welfare Science Centre
Faculty of Veterinary and Agricultural Sciences,
The University of Melbourne
Parkville, Victoria 3052, Australie
@ phh@unimelb.edu.au

HILD Sophie
La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences
39, rue Claude Bernard
75005 Paris, France
@ dir@fondation-droit-animal.org

MERCIER Katherine
La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences
39, rue Claude Bernard
75005 Paris, France
@ mercierkatherine@gmail.com

MCCRINDLE Cheryl M.E.
School of Health Systems and Public Health
Faculty of Health Sciences
University of Pretoria
HW Snyman Building Private Bag X323
Pretoria 0001, Afrique du Sud

MIELE Mara
Cardiff School of Planning and Geography
Cardiff University
Glamorgan Building
King Edward VII Avenue
Cardiff CF10 3WA - Wales, UK
@ MieleM@Cardiff.ac.uk

MIRABITO Luc
Institut de l'Élevage
Maison Nationale des Éleveurs
Rue Villiot
75012 Paris, France
@ luc.mirabito@idele.fr

MOLENTO Carla Forte Maiolino
Departamento de Zootecnia
Setor de Ciências Agrárias
Universidade Federal do Paraná
R. dos Funcionários, 1540
CEP 80035-050 – Curitiba – Paraná, Brésil
@ carlamolento@ufpr.br

NIZAMUDDIN Quaza
Department of Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Wisma Tani, Precinct 4
62630 Putrajaya, Malaysia
@ quaza@dvs.gov.my

NOUËT Jean-Claude
La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences
39, rue Claude Bernard
75005 Paris, France
@ presid@fondation-droit-animal.org

OLIVIERA LEITE Luana
Departamento de Zootecnia
Setor de Ciências Agrárias
Universidade Federal do Paraná
R. dos Funcionários, 1540
CEP 80035-050 – Curitiba – Paraná, Brésil
@ luanaoliv.vet@gmail.com

PELE Marie
Ethobiosciences
36, Boulevard d'Anvers
67000 Strasbourg, France
@ contact@ethobiosciences.com

PEYRAUD Jean-Louis
INRA
UMR PEGASE
35590 St-Gilles, France
@ jean-louis.peyraud@rennes.inra.fr

QEKWANA Nenene
Faculty of Veterinary Science
Section Veterinary Public Health
Department of Paraclinical Science
University of Pretoria, Private Bag X04
0110 Onderstepoort, Afrique du Sud
@ nenene.qekwana@gmail.com

RAHMAN Sira Abdul
No.123, 7th Main Road
4th Block Jayanagar
Bangalore 560011, India
@ shireencva@gmail.com

ROBBINS Jesse
Faculty of Land and Food Systems,
University of British Columbia, 2357 Main Mall
Vancouver, BC V6T 1Z4, Canada

SCHWEITZER Louis
La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences,
39, rue Claude Bernard
75005 Paris, France
@ presid@fondation-droit-animal.org

SUEUR Cédric
Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien
Université de Strasbourg
23, rue Becquerel
67087 Strasbourg Cedex, France
@ cedric.sueur@iphc.cnrs.fr

SULLIVAN Mariann
Brooklyn Law School
Box 310
Germantown – New York 12526, U.S.A
@ mariannsullivan@gmail.com

TILBROOK Alan
South Australian Research and Development
Institute – SARDI
JS Davies Building – The University of Adelaide
Roseworthy Campus, Roseworthy
South Australia 5371, Australie
@ alan.tilbrook@sa.gov.au

VEISSIER Isabelle
INRA UMR1213 Herbivores
Centre Auvergne-Rhônes-Alpes
63122 St Genès Champanelle, France
@ isabelle.veissier@clermont.inra.fr

VON KEYSERLINGK Marina A.G.
Faculty of Land and Food Systems,
University of British Columbia, 2357 Main Mall,
Vancouver, BC V6T 1Z4, Canada

WANDELT Sonja
Université Paris-Sorbonne
1, rue Victor Cousin
75005 Paris, France
@ sonja.wandelt@paris-sorbonne.fr

WEARY Daniel M.
Faculty of Land and Food Systems,
University of British Columbia, 2357 Main Mall,
Vancouver, BC V6T 1Z4, Canada
@ dan.weary@ubc.ca

WEHRLI Sara
Protection Suisse des animaux (PSA)
Dornacherstrasse 101
4018 Bâle, Suisse
@ sara.wehrli@tierschutz.com

NOTES